

Communiqué de mi-journée, le 29 mars 2020

1^{er} Tour des élections législatives, les opérations de vote ont démarré malgré des incidents sécuritaires relevés et le risque de propagation du Covid-19.

Bamako, le 29 Mars 2020

Ce dimanche 29 mars 2020, la Coalition pour l'observation Citoyenne des Élections aux Mali (COCEM) procède à l'observation du 1^{er} tour des élections législatives qui se déroule dans un contexte d'insécurité dans certaines régions et des risques liés à la propagation du virus COVID-19 communément appelé Coronavirus. Malgré des appels au report des élections, lors de son adresse à la nation le mercredi 25 mars, le Président de la République a annoncé que les élections se tiendront comme prévu le 29 mars. Différents communiqués du Gouvernement indiquent que les dispositions seront prises afin de réduire les risques de contamination dans les centres et bureaux de vote sur l'ensemble du territoire.

Les observateurs de la COCEM ont noté la prise de mesures préventives pour contrer la propagation du virus COVID-19 par le gouvernement tel que la mise à disposition des masques et gants pour les agents électoraux et du gel. Des unités de lavage des mains ont aussi été prévu dans certains centres de vote. Par ailleurs, la COCEM déplore que de telles mesures ne sont pas systématiquement appliquées dans tous les centres de vote.

L'observation de la COCEM repose sur une technique d'observation citoyenne des élections utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Pour ce faire, la COCEM a déployé **1 660 observatrices et observateurs** dont **1500 fixes** aux bureaux de vote et **160 mobiles**, tous rigoureusement formés, accrédités et déployés pour observer le déroulement du vote sur toute l'étendue du territoire.

Parmi les 1500 observateurs fixes (dont 41% de femmes), 700 sont assignés à des bureaux choisis selon une distribution basée sur un calcul proportionnel au nombre des bureaux de vote dans chacune des 55 circonscriptions électorales selon la cartographie électorale. Ce déploiement garantit la représentativité des données collectées et communiquées par la coalition. 300 Observateurs sont déployés dans des zones ciblées. Les 500 autres observateurs fixes ont été déployés dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et dans le district de Bamako afin de renforcer le dispositif. Les 160 observateurs mobiles assurent l'observation des opérations de vote dans les centres et leurs alentours et cela sur toute l'étendue du territoire national.

Actuellement, 98% des observateurs et observatrices de la COCEM sont sur place et ont la possibilité d'envoyer leurs rapports d'observation aux heures préfixées par le biais des SMS codés. Le quartier général continue la collecte et l'analyse des rapports SMS des observateurs.

Observations à mi-journée.

Sur la base de ses premiers éléments d'observation recueillis dans les lieux observés, la COCEM communique les informations ci-après sur l'ouverture des bureaux de vote.



Tous les observatrices et observateurs de la Coalition ont été autorisés à accéder aux bureaux de vote munis d'accréditation officielle de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).

94% des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure (avant 8h15), 5% des bureaux observés ont ouvert entre 8h15 et 9h30. Par ailleurs, 1% des bureaux de vote observés n'avaient toujours pas ouverts à 9h30.

Le numéro du bureau de vote est affiché à l'entrée dans 98% des bureaux observés. Cependant, l'extrait de la liste électorale n'est pas affiché à l'entrée dans 5% des bureaux observés.

Les observateurs de la Coalition relèvent que les forces de sécurité sont présentes dans 88% des centres de vote observés. La sécurité est assurée par les Forces de défense et de Sécurité dans 86% des bureaux couverts, les Mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation dans 1% des cas et par les forces étrangères dans 3 bureaux observés.

18% de bureaux de vote observés ne sont pas accessibles aux personnes vivant avec un handicap, ce qui constitue une entrave à leur droit de vote.

Dans les bureaux de vote observés, les cinq (05) agents électoraux sont tous présents à

Les cinq agents électoraux étaient présents à l'ouverture dans 80% des bureaux observés. 46% des agents électoraux sont des femmes et seulement 16% des bureaux de vote ont une femme comme présidente dans les bureaux observés.

Les délégués des candidats ou des partis politiques sont présents dans 99% des bureaux observés, 39% d'entre eux sont des femmes. Ceci reflète la participation active des candidats et partis politiques pour le suivi du scrutin au niveau des bureaux de vote.

L'urne a été scellée correctement dans les bureaux de vote observés.

Seulement 5% des bureaux de vote observés ne disposaient pas de tout le matériel essentiel à l'ouverture. Les observateurs et observatrices de la COCEM ont noté que dans ces bureaux le matériel a été complété par la suite et le vote a pu se poursuivre.

5% des bureaux observés ne disposaient pas des cartes d'électeurs biométriques non remises comme cela est prévu par les procédures. Les observateurs de la COCEM ont soulevé que les cartes ont été mises à la disposition dans les bureaux quelques heures après l'ouverture.

Incidents critiques :

Un certain nombre d'incidents graves a été constaté:

Dans le cercle de Ménaka, centre de vote Essaina M'Bahou le président, les assesseurs et l'observatrice Maimouna Maiga de la COCEM **ont été enlevés** avec le matériel électoral.

Dans le cercle de Tenenkou, région de Mopti, un chef de village a été menacé de mort si les élections se tenaient. Dans deux autres villages du même cercle, les bureaux de vote sont fermés à cause de l'insécurité. A Bonni dans le cercle de Douentza, l'enlèvement des agents électoraux a été constaté, les bureaux de votes sont fermés.

Dans le village de Monzoga, Cercle d'Ansongo, région de Gao, le matériel électoral a été brûlé et les agents électoraux enlevés. Dans le Cercle de Gao, centre de Farandjire, un individu possédant un lot de cartes d'électeurs a été interpellé, ce qui a entraîné un arrêt momentané des opérations de vote.

Dans le cercle de Niafunké, région de Tombouctou, un chef de village et le président du bureau de vote ont été enlevés. Dans les villages de Arabebe et Waki, cercle de Niafunké, les bureaux de vote sont fermés. Dans la commune de Soboundou, cercle de Niafunké, la confiscation des cartes d'électeurs des citoyens par des hommes armés à la veille du scrutin a été reportée. Des menaces de mort à l'encontre de la population et des personnes qui iront voter le dimanche.

Les observateurs de la COCEM ont relevé des incidents sécuritaires préoccupants dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou. Plusieurs menaces de mort et enlèvement de chefs de village et d'agents électoraux, et dont notre observatrice de Ménaka.

Dans le reste du pays, la COCEM n'a pas observé d'incident majeurs. Les opérations électorales se déroulent normalement avec des retards minimes observés lors de l'ouverture des centres et bureaux de vote.

Conclusions :

La COCEM note, qu'à ce stade, le vote se déroule généralement bien selon les procédures légales et cela malgré quelques manquements relatifs à la disponibilité des cartes d'électeurs dans les bureaux de vote et l'absence de quelques matériels électoraux essentiels au vote dans les régions du Sud et à Bamako.

Cependant, la COCEM est très préoccupée par la situation sécuritaire dans les régions du centre et du nord. C'est le cas notamment des localités de Niafunké, Ménaka, Gao, Douentza et Tenenkou où les opérations de vote ont été sérieusement perturbées. La COCEM demande aux autorités de prendre les dispositions pour la libération de notre observatrice ainsi que le chef de village et les agents électoraux. La COCEM exhorte les autorités compétentes à prendre toutes les dispositions requises pour que les citoyens puissent exercer leur droit constitutionnel de vote en toute sécurité

La COCEM s'inquiète de l'absence de mesures spécifiques prises pour permettre le dépouillement des voix avec le couvre-feu en vigueur. Certains bureaux de vote risquent sûrement d'aller au-delà de l'heure de couvre-feu (21h) et jusque-là il n'est pas clairement établi comment les agents de bureau, les délégués des partis politiques et les observateurs pourront continuer à suivre le dépouillement des voix dans leurs bureaux de vote. Si les agents électoraux et les délégués des partis politiques bénéficient de dérogations, les observateurs indépendants, notamment de ceux de la COCEM, restent préoccupés par cette situation susceptible d'entraver l'observation citoyenne et d'impacter sur la transparence des opérations de dépouillement et de proclamation des résultats.

La COCEM appelle les électeurs et les électrices à se mobiliser davantage pendant les heures qui suivent pour aller exercer leur droit de vote et à continuer le stricte respect des mesures préventives de la propagation du virus en l'occurrence le lavage des mains et le respect de la distance d'au moins 1 mètre dans la file d'attente devant les bureaux.

Ainsi, la COCEM exhorte les autorités à prendre des mesures particulières pour permettre à nos observateurs d'observer les opérations de dépouillement et la centralisation des résultats qui peuvent aller au-delà de 21 heures en fonction de la taille des bureaux de vote. La COCEM exhorte les organes en charge des élections à communiquer clairement sur les conditions de dépouillement et de proclamation des résultats.



La COCEM continue sa mission d'observation et produira le 30 mars 2020, son rapport préliminaire du 1^{er} Tour des élections législatives. Actuellement la COCEM procède à la collecte de données représentatives par rapport aux mesures prises pour contrer la propagation du virus COVID-19 dans les centres et bureaux de vote tel que la disponibilité des masques et des gants pour les agents électoraux ou encore le gel désinfectant. Ces données seront communiquées dans le rapport préliminaire.

La Coalition pour l'Organisation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plate-forme d'Organisations nationales de la Société civile (l'AMDH, la JCI Mali, WILDAF, SOS Démocratie, et RPL) créée en mars 2018 pour contribuer au renforcement de la démocratie malienne à travers l'observation citoyenne des élections en faveur des processus électoraux libres, inclusifs, apaisés et transparents.

Drissa TRAORE : Président
Contact : 0022378165107

Salia Kariba TRAORE
Chargé de communication et de la plateforme technologique
Contact : 0022376343025

Adresse : Kalaban Coura Route de l'aéroport Rue 85 Porte 664 Bamako, BP 1168
Téléphone : 0022320283276
E-mail : contact@cocem.ml
Siteweb : www.cocem.ml
Compte twitter : @MaliCocem
Facebook: <https://www.facebook.com/cocemmal>